

# FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Formation Initiale



### CONTEXTE

L'article R. 4224-16 du Code du travail impose à l'employeur d'organiser les secours (lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'infirmière à demeure), après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Cette situation implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au Sauvetage Secourisme du Travail (SST). L'article R. 4224-15 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

### PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne volontaire à tous les échelons de l'entreprise.

### DÉLAI D'ACCÈS

- Pour les personnes qui mobilise leur CPF, un délai minimum de 11 jours permet aux stagiaires de bénéficier d'un vrai délai de réflexion et facilite l'annulation.
- En fonction des disponibilités de stages/sur demande.

### DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences.

### MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Remise d'un support de formation
- Réalisation d'exercices en simulation d'accidents

### DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Moniteur Sauveteur Secouriste du Travail validé ayant suivi les mises à jour de compétences nécessaires

### OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident ;
- Mettre en application ses compétences acquise au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.
- Être titulaire de son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

### ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

### PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Maîtrise de la langue française.
- Un test de 15 minutes sera réalisé avant chaque début de formation, afin d'évaluer le niveau du stagiaire.
- Posséder une expérience de travaux sur chantier

### DISPOSITIF DE SUIVI

- Feuille d'émargement par demi-journée.

### DURÉE DE STAGE & LIEU

- Initiale : 14 heures dont 2 heures pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.
- Calendrier disponible sur [www.egs-academy.com](http://www.egs-academy.com)
- Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence.

### MODE DE VALIDATION

- Le stagiaire reçoit une attestation de formation. L'évaluation est effectuée en fin de formation et permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

### CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaître le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise et hors entreprise.
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de prévention de l'entreprise.
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de prévention dans l'entreprise de la situation dangereuse repérée.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la ou les victime (s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

### SAVOIR-FAIRE, PRATIQUE

- Être capable de secourir la ou les victime (s) de manière appropriée
- Situations inhérentes aux risques spécifiques.
- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. Évaluation des SST selon référentiel de l'INRS

#### FORMAFORCE® by SAS EGS

1, Rue Niels Bohr 77400 Saint Thibault des Vignes  
contact@forma-force.com + 33 (0) 7 60 98 53 53

[www.forma-force.com](http://www.forma-force.com)